

# LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES VOYAGES AU NUNAVIK

Si vous voyagez à destination ou en provenance du Nunavik, vous devez faire ces quatre choses avant votre voyage.

Les présents renseignements pourraient être modifiés sans préavis. Veuillez vérifier auprès de [l'Administration régionale Kativik](#), de la [Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik \(RRSSSN\)](#), de la [province de Québec](#) et du [gouvernement du Canada](#) pour obtenir l'information la plus à jour.

Veillez [CLIQUER ICI](#) pour consulter les nouvelles exigences en matière de vaccination contre la COVID-19 et de dépistage imposées par les autorités de santé publique pour les voyageurs qui quittent certaines régions, notamment certaines collectivités nordiques et des centres du sud. Ces nouvelles exigences s'ajoutent à celles qui ont déjà été mises en place par les autorités régionales et territoriales de santé publique. Si vous ne vous conformez pas à toutes les exigences applicables avant votre vol, vous vous verrez refuser l'embarquement.

# 1

## Obtenez les plus récents renseignements auprès des autorités sanitaires régionales

Visitez le site Web de la [Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik](#) et confirmez que vous avez le droit de vous rendre au Nunavik.

Les Inuits bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les patients qui voyagent pour des rendez-vous médicaux, les travailleurs essentiels, ainsi que les gens qui retournent à la maison ou qui voyagent à des fins humanitaires peuvent entrer au Nunavik en provenance du Sud.

Vous devez remplir ce questionnaire afin d'obtenir votre autorisation d'accès au territoire du Nunavik (AATN), qui est obligatoire pour tous les voyageurs. <https://ntaa.nrbhss.ca/ntaa>

Tous les voyageurs qui se rendent au Nunavik en provenance du Sud devront se faire tester deux fois, soit une fois avant leur voyage et au septième jour suivant leur arrivée. Un résultat négatif au test de dépistage est obligatoire avant le départ.

Les gens entièrement vaccinés et qui terminent leur isolement de sept jours dans le Sud peuvent se faire tester une fois 72 heures avant leur vol ou se faire tester deux fois, soit une fois 48 à 72 heures avant le vol et au septième jour de leur période d'isolement.

Les [voyageurs non vaccinés doivent s'isoler pendant une période non interrompue de 14 jours](#) avant ou après leur arrivée au Nunavik, ou une combinaison des deux (sauf le jour du voyage vers le Nunavik), même si leurs résultats au test de dépistage de la COVID-19 sont négatifs.

Les voyageurs entièrement vaccinés doivent se faire tester encore une fois après s'être isolés pendant au moins sept jours.

# 2

## Obtenez une autorisation d'accès au territoire du Nunavik

Tous les voyageurs admissibles qui se rendent au Nunavik doivent détenir une autorisation d'accès au territoire du Nunavik (AATN) délivrée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.

Pour recevoir cette lettre, vous devez remplir le [questionnaire pour l'autorisation d'accès au territoire du Nunavik et le plan de quarantaine](#) après avoir effectué votre réservation, **au moins 72 heures ou plus AVANT** votre départ.

**3**

### **Soyez prêt à porter un masque tout au long du vol**

Seuls les masques chirurgicaux (bleus avec trois plis) sont autorisés à bord et tout au long du vol. Aucun autre masque ne sera permis. Des masques chirurgicaux sont disponibles à la porte d'embarquement pour tous les passagers de 12 ans et plus.

**4**

### **Sachez à quoi vous attendre**

Visitez notre [page Web](#) pour connaître les nombreuses mesures de protection que nous avons mises en place et pour savoir ce à quoi vous devriez vous attendre pendant votre vol.

#### **Liens importants :**

[Renseignements sur le coronavirus de la RRSSN](#) | [Renseignements de la RRSSN sur les voyages](#) | [Administration régionale Kativik](#) | [Province de Québec](#)  
[Transports Canada](#) | [Agence de la santé publique du Canada](#)



Mise à jour : 29 octobre 2021